
Renvoi au comité de liquidation de la pétition de 8 créanciers de l'Etat, de la sénéchaussée de Fougères (Ille-et-Vilaine) qui, n'ayant pu en temps voulu se conformer à la loi du 9 brumaire, demandent d'être admis à la liquidation, lors de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de liquidation de la pétition de 8 créanciers de l'Etat, de la sénéchaussée de Fougères (Ille-et-Vilaine) qui, n'ayant pu en temps voulu se conformer à la loi du 9 brumaire, demandent d'être admis à la liquidation, lors de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 548;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23256_t1_0548_0000_6

Fichier pdf généré le 09/07/2021

